

Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 20 octobre 2016

Par Lise Caron

Je ne reviendrai pas sur l'analyse de la situation politique internationale et nationale, ni sur l'analyse des restructurations dans l'enseignement supérieur et la recherche développées dans le rapport de Gilles Mercier lors de la dernière CE. J'en résumerai deux idées. L'hégémonie du monde capitaliste est à l'œuvre sur notre planète et elle se manifeste par des guerres de redécoupage de territoires pour à la fois s'approprier les richesses et mettre en place les pouvoirs politiques servant les intérêts de ces mêmes capitalistes.

En France, les politiques d'austérité menées depuis plusieurs décennies, n'ont comme objectif que d'augmenter les taux de profits des grandes firmes. Elles n'ont fait qu'aggraver la situation de précarisation et de la peur du lendemain que subissent la majeure partie des salariés. Cette politique et l'absence d'alternative politique crédible génèrent désespérance et repli sur soi, ce qui a pour conséquences de faire monter les idées d'extrême droite et ...leurs résultats électoraux.

La CGT doit contribuer à déjouer impérativement le scénario présidentiel qu'on a imaginé pour nous et que l'on nous a concocté en haut lieu. Soit un sinistre tête à tête entre la droite-extrémiste et l'extrême droite, soit un autre scénario à l'eau de rose avec comme figurants principaux Macron, Valls ou Hollande présentés comme ultime rempart au FN ou au retour de la droite tout en masquant leurs responsabilités dans la situation actuelle des salariés.

Crise, chômage, austérité, services publics, salaires et pensions sont bien les préoccupations principales des salariés et les vrais sujets de cette rentrée. De l'extrême droite jusqu'au PS, ils ne vont néanmoins pas cesser pour autant leurs tentatives de déporter le débat social sur l'identitaire et le tout sécuritaire ou encore le réchauffement climatique. La prédominance des questions sociales dans le débat politique et dans la société est un enjeu majeur pour la CGT. Je suis convaincue qu'une alternative politique possible rend plus fortes nos luttes, qu'il n'y aura pas de changement durable sans rapport de forces puissant et permanent, nous avons effectivement besoin durant les élections présidentielles et au-delà durant les élections législatives qui vont suivre de faire monter en puissance des idées, des enjeux et des propositions radicales de rupture. Créer, autour de ces exigences, des mobilisations, des rassemblements pour les rendre incontournables et majoritaires dans l'opinion et le débat politique. Il me semble important que la Cgt définisse rapidement un socle revendicatif d'analyses et de propositions alternatives afin de l'imposer dans le débat par des luttes les plus puissantes possibles. Sous prétexte que « c'est politique » ou qu'ils sont « tous pareils », rester silencieux rendrait plus compliqué la diffusion de nos idées et le déploiement de notre syndicalisme de progrès social. La Cgt doit continuer à développer des propositions transformatrices à rebours des plans d'austérité qui ne font eux que renforcer la crise, plombent la croissance et les investissements, appauvrissent les peuples.

Renforcer la protection sociale des salariés, contrôle et réorientation des fonds publics, taxation de la finance, nouveau droit de regard et d'intervention des salariés dans la gestion des entreprises, développement des services publics et de l'emploi de fonctionnaires, renationalisation ou prise de participation dans de grandes entreprises, revalorisation du SMIC, des salaires, pensions,...

Pour ce qui concerne plus spécifiquement nos champs d'activités professionnelles, il me semble que renforcer les filières de notre industrie, et en développer de nouvelles, implique de développer en amont la recherche publique qu'elle soit fondamentale, finalisée ou technologique. Cela implique que les entreprises développent leur R&D. Anticiper les progrès sociaux implique un développement ou tout au moins de la veille dans l'ensemble des disciplines. Le SNTRS-CGT doit contribuer à la réflexion de la confédération et de ses structures sur les liens recherche publique et développement économique, recherche publique/recherche privée, EPST/EPIC,....

Avant d'obtenir des résultats « innovants », il faut en amont une recherche libre assurée par des financements récurrents avec des personnels reconnus dans leurs missions par une stabilité de l'emploi, une carrière, des

salaires qui leur permettent de poursuivre les projets de recherche au long terme. C'est ce que garantit le statut de la fonction publique.

Nous attirons votre attention sur la campagne de dénigrement de la fonction publique, hors police, déclenchée essentiellement par les candidats potentiels de droite et du FN mais relayée par la majeure partie des médias et par des membres ou ex membres du gouvernement PS actuel.

Les positions sur ce thème, sont bien plus tranchées que celles formulées lors des campagnes de 2007 ou 2012. Nous vous invitons à lire le programme des Républicains « Fonction publique et réforme de l'Etat : pour une action publique renouvelée.

Je cite *Éric Woerth secrétaire général des Républicains et ancien ministre de la Fonction publique*

« La refondation d'un statut moderne de la fonction publique doit être relancée. Il est nécessaire de reprendre la baisse des effectifs des administrations publiques au sein de l'Etat et en l'élargissant aux collectivités territoriales dont les effectifs ont le plus augmenté. Ceux des hôpitaux doivent, quant à eux, être stabilisés. Cette politique est indispensable pour la santé de nos finances publiques et permettra une meilleure rémunération des agents dans un parcours de carrière. Cette diminution de l'emploi public pourra résulter de l'externalisation de certaines missions ne correspondant plus au cœur des métiers des administrations, mais aussi de la numérisation de nombreux services publics.

Pourquoi une personne qui exerce – au sein d'un service public – un métier similaire à celle du secteur privé, ne pourrait pas relever d'un régime contractuel ? A égalité de métier, égalité de régime juridique. L'équité doit conduire à y mettre fin

Régime contractuel. Le statut est parfaitement justifié pour les agents qui exercent des prérogatives de puissance publique (pouvoirs de réglementer, d'interdire, d'autoriser, de sanctionner, etc.) dont le recrutement est assuré par le concours, afin de donner à ces agents des droits et des devoirs spécifiques. En revanche, pourquoi une personne qui exerce – au sein d'un service public – un métier similaire à celle du secteur privé, ne pourrait pas relever d'un régime contractuel ? A égalité de métier, égalité de régime juridique. L'équité doit conduire à y mettre fin. Et dans cet esprit, nous devons aussi nous poser la question de la fin de l'emploi à vie.

Il est temps d'aller vers une convergence des modes de gestion afin de mettre fin aux différences injustifiées entre les agents publics et ceux du secteur privé, notamment en matière de prestations sociales et de retraites. L'augmentation de la durée légale du temps de travail fait également partie de ces chantiers. Chaque heure travaillée doit être rémunérée, pour une fonction publique plus souple et plus performante. »

Les idées forces :

1. réduire les missions de l'Etat et donc de la Fonction Publique

Et donc selon les candidats, ce serait une baisse des effectifs de la FPE et de la FTP entre 300 et 500 000, en 5 ans.

2. Economiser sur la masse salariale de la fonction et les prestations sociales dans la fonction publique

Dévaloriser les retraites du public pour les amener sur celles du privé : retarder l'âge de départ (63 ans en 2020 puis 64 en 2025), règles de calcul de la pension sur les 25 meilleures années. Les régimes spéciaux seront supprimés.

Gestion similaire entre public et privé : 2 jours de carence en cas d'absence, alignement des jours de congés (jours de RTT supprimés), fin de la sur-rémunération des temps partiels, rompre avec la cogestion entre organisations syndicales et administration (fin des CT, CHSCT, ...).

Economiser sur la masse salariale de la fonction et les prestations sociales dans la fonction publique: globalement augmenter le temps de travail pour une meilleure compétitivité, pour la FPE passage à 37 heures ; C'est nous !

3. Remanier le statut des fonctionnaires

-2 voies d'accès :

- Statut remanié pour tous les métiers de souveraineté et de prérogatives de puissances publiques: tâches dites régaliennes L'Education, la Police, la Justice et la Défense
- Contrat d'agent de la fonction publique pour les autres métiers de l'administration sans concours

Pour les titulaires actuels, ils auraient un droit d'option entre les 2 situations, Pour les nouveaux entrants, l'embauche serait selon leur métier sous statut ou sous contrat

Les contrats d'intérim seront rétablis.

Pour les tâches non régaliennes, possibilité d'externalisation des missions administratives si le coût et le rendement sont plus intéressants

-Passer de la logique d'une fonction publique de carrières à celle d'emploi :

L'agent serait recruté pour exercer une famille d'emplois dans plusieurs administrations avec une gestion personnalisée de sa vie professionnelle : fusion des corps pour aboutir à une cinquantaine de cadres statutaires interministériels avec un marché public de l'emploi en coopération avec pôle emploi. Et donc mise en place d'une cotisation chômage équivalent au privé

Ce qui reviendrait à généraliser le modèle de la FPT : reçus collés avec un recrutement sur un emploi et non plus dans un corps ou grade.

-La rémunération : 3 volets grade-fonction-performance, plus d'avancement automatique à l'ancienneté.

En clair : réduire le périmètre des services publics pour offrir de nouveaux marchés au privé. Cela revient à privatiser des champs entiers des transports, de la santé de l'énergie, de la formation, etc.... et garder dans le giron de l'Etat: la police, la justice, les finances, l'éducation nationale. Les personnels de l'ESR ????

L'action de la CGT, notamment via l'UGFF, est résolument tournée vers une démarche de renforcement des garanties statutaires reconnues aux fonctionnaires dans le statut élaboré en 1946 et enrichi en 1983-1986.

-Le maintien des corps, le caractère national de ces corps et leur classement en catégories. C'est dans ce cadre que nous plaçons la titularisation de non-titulaires et la rénovation des grilles

-un droit à la mobilité choisie, positive reconnu aux agents

-un grand besoin de démocratie dans le fonctionnement des services publics : des personnels (rôle des CT, CAP,...), des usagers, du parlement.

-modernisation des administrations pour un meilleur fonctionnement et de meilleures conditions de travail (moyens de communication, systèmes informatiques,..)

En 2015, 5,417 millions de personnes travaillaient dans les 3 versants de la fonction (hors contrats aidés) dont 3,818 millions sous statut et 931 900 contractuels, soit un cinquième de la population active dont les règles échappent pour une large part à celles du marché. Il s'agit d'une réelle spécificité, dans un monde dominé par le capitalisme; ce qui explique que les gouvernements se sont ingéniés au cours des dernières années à réduire ce qu'ils considèrent comme une anomalie.

Toutefois, le pouvoir actuel n'avait pas prévu la crise qui a révélé avec force le rôle d' « amortisseur social » d'un service public étendu dans notre pays, tant du point de vue du pouvoir d'achat que de l'emploi, du système de protection sociale et de retraite et aussi d'un point de vue éthique, face à l'immoralité affichée par le système financier dans le monde et en France. Dès lors, on peut penser que l'offensive contre le service public et spécialement contre la fonction publique qui s'est poursuivie avec la loi du 2 février 2007 dite de modernisation et celle sur la mobilité du 3 août 2009 continuera, mais qu'elle revêtira des formes ponctuelles, sectorielles (comme celles induites par le projet de réforme des collectivités territoriales sur les fonctionnaires de la FPT).

Sur bien des points, le statut a été fragilisé et détourné par les attaques successives dont il fait l'objet et par les applications des ministères. Pour certains cela sonne le glas du statut, même au sein de la CGT. Ainsi sera mis en débat au congrès de la Ferc sup, l'intérêt du statut de fonctionnaire pour les ITRF d'« universités. Nous pensons qu'il est impératif de passer à l'offensive – sur le terrain politique et sur le terrain syndical – si l'on veut sauvegarder un Statut général des fonctionnaires déjà vidé en partie de sa substance à la veille d'une estocade qui pourrait s'avérer décisive.

Nous avons besoin pour cela de travailler d'une manière concrète sur l'ensemble de nos revendications avec les syndicats CGT de l'ESR au sein de la FERC, et aussi avec ceux de la FPE au sein de l'UGFF et des deux autres versants de la fonction publique.

La campagne revendicative que nous avons lancée dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur (ESR) contribue à cette démarche. Elle concerne

- La résorption de la précarité par des créations de postes
- L'amélioration des conditions de travail
- La revalorisation des rémunérations (salaires, primes)
- L'amélioration des grilles et des carrières
- Un budget de l'ESR à la hauteur de nos revendications

A cet égard, la réalité du Budget des EPST prévu dans le projet de loi de finances 2017 ne permettra de répondre à aucune de ces revendications légitimes.

Comme chaque année, le gouvernement tente d'accréditer l'idée que la recherche et l'enseignement supérieur et de (ESR) bénéficie d'un budget exceptionnel. Or si on compare les crédits exécutés ce n'est pas la réalité.

Selon le rapporteur pour le sénat du Projet de loi de finances 2016 sur le volet Recherche et enseignement supérieur : **«L'examen des crédits exécutés depuis 2010 fait apparaître une diminution de la part des programmes «Recherche» dans le produit intérieur brut (PIB) français. Cette réduction peut, il est vrai, sembler légère au regard des ordres de grandeur considérés (0,53 % en 2011, 0,50% en 2014), mais elle correspond en réalité à une baisse de 6 %. En d'autres termes, le budget de la recherche en 2014 ne correspondait, au regard du PIB, qu'à 94% du budget de 2011»**

Le projet de loi de finance 2017 qui sera discuté à l'assemblée nationale à partir de novembre ne changera pas la donne. En effet, le Budget Total MIREs est de 26,755 Mds€ soit + 826 Millions € (+3,19%) par rapport à la loi de finance initiale 2016.

+ 198 M € pour les mesures salariales Fonction Publique de l'Enseignement Supérieur

+ 72 M € sont prévues pour les mesures salariales Fonction Publique des EPST

+136 M € pour engagements internationaux

+ 49 M € ANR

+ 23 M € pour le MESR (administration)

+ 201 M € pour assurer les conditions d'études et de vies des étudiants et 58 M € aux CROUS

+ 35 M € CPER

+ 60 M € pour les 1000 postes EC

Une partie de la hausse est déjà fléchée sur le financement des mesures salariales de la Fonction publique (point d'indice, régime indemnitaire RIFSEEP, mesures carrières du PPCR,...)

Les budgets des EPST dans le PLF 2017

La hausse du budget des **organismes de recherche** (72 millions d'euros) consiste exclusivement à financer les mesures salariales de la Fonction Publique (revalorisation du point d'indice : 38,796 M€, PPCR : 19,393 M€ et RIFSEEP : 7 M€) Cette faible augmentation du budget fait tomber les illusions entretenues par certaines organisations syndicales d'une augmentation globale des primes dans le cadre du Rifseep.

De fait, il n'y aura aucune augmentation des moyens budgétaires pour assurer les besoins des laboratoires. Ceux-ci continueront à aller chercher les crédits pour faire leur recherche auprès de l'ANR, des collectivités territoriales ou de candidater aux appels d'offres du PIA3 !

Concernant l'emploi scientifique : Les autorisations d'emplois de titulaires pour 2017 stagnent sur l'ensemble des organismes de recherche, ce qui signifie que les directions continueront à geler des postes en 2017 pour équilibrer les budgets. Entre 2008 et 2014, ce sont 5 416 recrutements autorisés par le parlement qui ont été gelés par les directions des EPST, faute de masse salariale suffisante allouée dans la subvention d'État.

De façon récurrente, on observe une sous-exécution des plafonds d'emploi. Les directions peuvent utiliser les crédits associés aux créations d'emplois pour recruter des agents contractuels, autofinancer l'augmentation de la masse salariale type GVV. Le niveau du plafond, systématiquement supérieur à l'exécution, constitue à cet égard une marge mobilisable en gestion, reconduite chaque année dans la loi de finances initiale votée par le parlement.

Par contre, près de 15 000 emplois (Plus de 26% des effectifs totaux) sont remplis par des contractuels payés sur les contrats de recherche.

Les EPST (hors INED) ont ainsi perdu entre 0,5 à 1,8% de leurs emplois sur seulement 4 années (2012-2015), pour l'essentiel des postes de titulaires mais aussi des emplois de contractuels.

CNRS: effectifs de 32916 ETPT en 2015 perte de 1,6% d'emplois entre 2012 et 2015 (perte de 1650 ETPT titulaires et contractuels)

Inserm : effectifs de 7934 ETPT en 2015 perte de 0,5% d'emplois entre 2012 et 2015 (perte de 113 ETPT titulaires et contractuels)

INRIA : effectifs de 2447 ETPT en 2015 perte de 0,7% d'emplois entre 2012 et 2015 (perte de 56 ETPT titulaires et contractuels)

IRD : effectifs de 2012 ETPT en 2015 perte de 0,9% d'emplois entre 2012 et 2015 (perte de 60 ETPT titulaires et contractuels)

IRSTEA : effectifs de 1194 ETPT en 2015 perte de 1,8% d'emplois entre 2012 et 2015 (perte de 66 ETPT titulaires et contractuels)

INED : effectifs de 236 ETPT en 2015 gain de 2,9% d'emplois entre 2012 et 2015 (gain de 19 ETPT titulaires et contractuels)

Les conditions d'exercice de la recherche publique ne cessent de se dégrader. Le choix de financer la recherche quasi exclusivement sur contrats (ANR, PIA, ...) au détriment du financement récurrent des organismes obère très sérieusement l'avenir. Les directions d'organismes de recherche, bien que supporters enthousiastes des politiques de restructuration, admettent qu'elles n'ont plus de marge de manœuvre budgétaire pour mener à bien leur propre politique scientifique, notamment leur mission de recherche fondamentale. Elles sont corsetées par le commissariat général à l'innovation et son programme initiatives d'avenir (PIA) et ne peuvent plus soutenir leurs propres projets comme les « pépites » chères au cœur du PDG du CNRS. Nous ne pouvons accepter cette politique de réduction des financements et de pilotage à outrance vers la recherche finalisée qui conduit au déclin annoncé de la recherche française.

Un focus sur le CNRS qui reflète la situation budgétaire des autres EPST.

Les crédits de paiement alloués sur la subvention pour charge de service public sont dans le PLF 2017 de 2,604 Mds € soit 42 millions de plus que ceux alloués dans la LFI 2016.

Or selon la DRH du CNRS,

-les mesures PPCR représentent 60 à 70 M d'€ d'augmentation sur une masse salariale de 2,3 Mds d'euros.

-pour le RIFSEEP, la DRH estime que le CNRS devra dégager 12 M d'€ dont une partie correspond aux 1,7 M d'€ que le CNRS devrait récupérer sur la disparition des avancements à échelon accéléré

- pour l'augmentation de la valeur du point d'indice d'autre part, la DRH évalue les sommes nécessaires en 2017 à 10 M€.

Il ne faut être grand comptable pour voir que les 42 M d'augmentation prévus dans le PLF 2017 ne seront pas suffisants pour financer les faibles revalorisations des rémunérations prévues par le gouvernement. La direction du CNRS a fait le choix de recruter chaque année 300 chercheurs + 300 ingénieurs techniciens quel que soit le nombre de départs en retraite. Si actuellement, les départs à la retraite sont moins nombreux que prévu, ils devraient repartir à la hausse. La direction a donc prévu de dégager des marges de manœuvre budgétaire en laissant 50 départs à la retraite par an. Le CNRS autofinancera les réévaluations du budget prime et des revalorisations salariales sans augmentation correspondante de la masse salariale sur subvention d'État, cela sera pris sur les recrutements, les promotions, etc.....

Quant au PIA qui est sensé abonder les laboratoires :

Sur les 47 milliards d'euros des deux PIA qui ont débuté en 2010 sous l'égide de Rocard et Juppé, seuls 13,9 milliards ont été décaissés en six ans, soit seulement en moyenne 2,3 milliards par an. Malgré une montée en

charge progressive avec en moyenne 900 millions d'euros par an en 2010 et 2011, 2 milliards d'euros en 2012 et 2013, et 4 milliards en 2014 et 2015. Les moyens annuels ont donc été somme toute faibles au regard des dépenses de l'État et de ses opérateurs (près de 1 %).

Pour le CNRS, les transferts depuis 2010 de crédits du Pia vers l'organisme consommés au 31 décembre 2015 s'élèvent à 336 M€ soit environ 2% du budget annuel.....

Le rapport de mars 2016 du comité d'évaluation à mi-parcours du PIA explicite parfaitement l'objectif du gouvernement via le commissariat général à l'innovation qui est de favoriser l'émergence de quelques universités de recherche de niveau mondial, par conséquent d'aller vers un système différencié sur le territoire. « Le pari étant de faire émerger des pôles d'excellence par les incitations et non par la réforme législative autobloquante. Pour éviter les batailles législatives, les mobilisations dans les rues et les postures des uns et des autres, plusieurs choix structurants ont été faits »....

« Au total s'est dessinée une philosophie de la réforme fondée sur l'évitement de la loi et le désarmement des lobbies par le volontariat et les moyens additionnels. Mais cette philosophie n'était pas partagée par tous, ni dans les ministères, ni dans les universités, laboratoires et écoles, d'où dès le départ un conflit de narratifs et une réelle difficulté à tenir la ligne surtout par gros temps ».

Et si on reparlait du CIR..... Il continue d'augmenter avec aussi peu de résultats sur l'emploi scientifique et l'investissement R&D des entreprises.

Tableau n° 22 : évolution des montants de créance et de dépense fiscale du CIR (en M€)

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Créance fiscale	4500	4700	5660	5270	5570	5800	5700	5900	nd
Dépense fiscale	1500	6200	4900	3070	3370	3269	5108	5270	5510

Source : Cour des comptes à partir des lois de finances et de données de la DGRI et de la DLF.

De 2008 à 2016, les dépenses fiscales pour le CIR correspondent en moyenne à 4,2Mds par an. En 2016, ces dépenses fiscales atteindront 5,5 Mds d'€. Or, le montant de la masse salariale sur subvention d'Etat et des pensions budgétée pour l'ensemble des EPST est évalué à près de 4,6Mds....

Notre revendication d'utiliser au moins une partie de ces milliards pour financer un plan de titularisation des précaires, des recrutements dans la recherche publique et d'investir dans des grands programmes de recherche collaboratifs avec l'industrie reste entière.

Si nous voulons peser pour obtenir une augmentation substantielle (je ne sais l'estimation que nous avons faite !!) du budget des EPST, il faudra se mobiliser lors des débats à l'assemblée nationale par une manifestation parisienne le 7 novembre pour la présentation du budget à l'assemblée nationale et aussi dans les délégations. Contacter les parlementaires de nos circonscriptions pour faire valoir nos revendications.

Un point sur le dossier des revalorisations des grilles salariales des catégories A dans l'ESR.

Les concertations sont en cours entre les directions d'établissements de l'ES, le Ministère de tutelle MENESR, le ministère de la fonction publique et Bercy.

Selon nos informations, d'un côté le MENESR et les directions veulent endiguer les dépenses salariales. Bien que les rémunérations des personnels des organismes de recherche soient en retrait par rapport à celles des personnels des autres ministères, ils proposent des revalorisations à minima des grilles des ingénieurs d'études et font le choix de maintenir le décalage de salaires en défaveur de ses personnels. Notamment, La DRH du CNRS préconise une revalorisation globale des grilles actuelles au prorata des revalorisations proposées dans le cadre du PPCR pour les grilles des techniciens (catégorie B) qu'il évalue globalement à 6%.

De l'autre, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique DGAFP veut homogénéiser les grilles et déroulement de carrière dans les corps transversaux des différents ministères ayant des missions similaires et des niveaux de qualifications au recrutement identiques. Ainsi, les IE seraient assimilés aux attachés d'administration qui ont des grilles calés sur les grilles A-type de la fonction publique. Ce qui aurait pour conséquence d'avoir un corps en 2 grades : le premier finissant à l'IMN 673 sur une durée et un début de grille que nous voulons négocier et un second corps finissant à l'IMN 821 indice de fin de grille actuelle du grade des chargés de recherche 1ere classe. (+ un grade fonctionnel ??). Ceci serait une avancée pour les IE et auraient des répercussions sur les grilles des autres catégories A.

Comme vous pouvez le comprendre, les 2 positions n'ont pas les mêmes répercussions sur les rémunérations et l'abondement nécessaire à la masse salariale des EPST et des universités (les ITRF sont inclus dans les négociations).

Nous espérons avoir une position commune des syndicats CGT sur ce dossier qui dans un premier temps est négocié avec l'UGFF auprès de la DGAFP qui doit donner le cadrage générale : indices de début et fin de grade et architecture du corps et dans second temps : indice et durée des échelons, déroulements et reclassement devrait se faire avec le MENESR et la FERC.

Concernant le Rifseep, les arbitrages sont toujours en cours.

A cette étape, organiser les assemblées générales avec d'autre syndicats avec qui nous travaillons habituellement sur nos sites est un gros travail à produire si nous voulons peser réellement sur les concertations qui devraient se finaliser à la fin de l'année pour les IE et les AI et au premier trimestre 2017 pour les IR et les chercheurs. Parallèlement à ce travail d'élévation de la mobilisation qu'il nous faut amplifier, la bataille va également se jouer par l'organisation des réunions d'information dans les laboratoires et les services pour gagner nos collègues un par un à débattre, se mobiliser. Les membres du bureau national sont disponibles pour aider à la tenue de réunions. Le diaporama élaboré en intersyndicale est un outil amendable adaptable à la situation de chaque site, chaque laboratoire ou service.

Plus généralement, c'est autour des exigences et revendications des salariés que nous avons besoin de travailler et de mobiliser. C'est du ressort de la CE d'aider à ce travail et nous aurions tort de considérer que c'est partout facile ou naturel.